

Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue ce 8 décembre 2020 à 19h30 par vidéoconférence Messenger sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-097 du 1^{er} décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence Messenger.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membre présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence Messenger.

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2020-12-192

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2020-12-193

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 10 novembre dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2020-12-194

1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2020

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 124 277,19 \$.

Adoptée

2020-12-195

1.6 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront au centre communautaire à compter de 19 heures 30, aux dates suivantes :

12 janvier	13 juillet
9 février	10 août
9 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
11 mai	16 novembre
8 juin	14 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

Adoptée

2020-12-196

1.7 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes du jeudi 17 décembre 2020 à 16h00 au lundi 4 janvier 2021 à 9h00

Tenant compte des recommandations du gouvernement à tous les employeurs qui le peuvent de fermer leurs bureaux et leurs installations du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les bureaux soient fermés du jeudi 17 décembre 2020 à 16h00 au lundi 4 janvier 2021 à 9h00 pour la période des Fêtes.

Adoptée

1.8 Dépôt d'un extrait du registre des déclarations ayant trait au règlement 453-16 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

2020-12-197

1.9 Signature du contrat de travail des employés municipaux

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le maire procède à la signature du contrat de travail des employés municipaux suivants : M. Henri Landry, Mme Mélanie Vézina, Mme Lyne Morneau et Mme Sophie Moisan. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2021 et est valide pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

Adoptée

2020-12-198

1.10 Embauche d'une préposée à l'accueil

Considérant que Mme Camille Borgia avait été embauché au besoin comme préposée à l'accueil;

Considérant que durant la pandémie Mme Camille Borgia a acquis de l'expérience comme préposée à l'accueil à la municipalité;

Considérant les besoins de la municipalité qui requière un poste à temps plein à la réception;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher Mme Camille Borgia à titre de préposée à l'accueil à raison de 30 heures par semaine au taux horaire de 16,25 \$ pour l'année 2021. Cette embauche est sujette à une période de probation de 6 mois. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps additionnel au même taux horaire.

Adoptée

2020-12-199

1.11 Autorisation de payer une facture à Corbo Publicité 99 Inc.

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser à payer une facture au montant de 652,49 \$ à Corbo Publicité 99 Inc. pour la confection de masques en coton avec le logo de la municipalité.

Adoptée

2. Sécurité publique

2020-12-200

2.1 Centrale 911 – Changement de Centre de réponse 9-1-1 et service incendie et autorisation de signer une entente

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-à-Pierre utilise actuellement les services de la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT que le contrat de service entre la Ville de Lévis et la municipalité de Rivière-à-Pierre pour les services de la centrale 9-1-1 est échu;

CONSIDÉRANT que le logiciel ICO Incendie, utilisé par la municipalité de Rivière-à-Pierre et la majorité des services incendie du territoire, n'est pas compatible avec celui de la centrale de Lévis, ce qui rend difficile l'utilisation efficiente de l'outil;

CONSIDÉRANT que la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis n'a pas mis en place de solution pouvant rendre l'application de ICO Technologies utilisable en mode bidirectionnel;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf, après analyse des différentes possibilités, a recommandé aux membres du conseil de la MRC de changer régionalement de Centre de réponse 9-1-1 et service incendie afin d'améliorer les communications incendie et de pouvoir utiliser, d'une meilleure façon, le logiciel ICO Incendie;

CONSIDÉRANT que les directeurs incendie de la MRC de Portneuf ont été consultés sur le sujet dans le cadre d'une séance de La Mutuelle tenue le 4 novembre 2020 et qu'ils appuient la recommandation du comité de sécurité incendie de migrer vers les services du Groupe CLR à titre de fournisseur de services de réponse 9-1-1 et incendie ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a été saisi de la recommandation du comité de sécurité incendie lors de la séance du comité de travail du 11 novembre 2020 et que tous étaient d'accord avec l'orientation proposée;

CONSIDÉRANT que les municipalités du territoire doivent signer localement une entente liant leur municipalité et une centrale 9-1-1;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre avise la Ville de Lévis du non-renouvellement de son entente de service de centrale 9-1-1;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise le maire à signer une entente de service avec le Centre de réponse 9-1-1 et incendie du Groupe Communication Le Rocher (CLR);

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre mandate le directeur du Service Incendie pour établir les protocoles d'intervention à transmettre à la nouvelle centrale d'appels.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2020-12-201

3.1 Paiement n° 2 et libération de la retenue à Construction Pavage Portneuf Inc. pour les travaux effectués entre le 13 juillet et le 17 août 2020 dans le cadre du projet de réhabilitation de la chaussée (décohésionnement) – rue Principale

Attendu les travaux exécutés par Construction Pavage Portneuf Inc. entre le 13 juillet 2020 et le 17 août 2020 dans le cadre du projet de réhabilitation et (décohésionnement) - rue Principale;

Attendu que le montant de la retenue pour la période allant du 13 juillet 2020 au 17 août 2020 est de 46 553,49 \$ excluant les taxes;

Attendu la recommandation de l'ingénieur Dominique Paradis de la firme Englobe datée du 30 novembre 2020;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre procède au paiement n° 2 et à la libération de la retenue pour un montant total de 53 524,87 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Construction Pavage Portneuf Inc.

Adoptée

2020-12-202

3.2 Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Portneuf (PPA-CE) Dossier no 00029519-1 – 34135 (03) -2020-06-04-52

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre approuve les dépenses d'un montant de 56 944 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2020-12-203

4.1 Autorisation de payer une facture à SDM Consultants

Considérant que les fondations de la propriété située au 190, rue des Loisirs semble dangereuse pour autrui ;

Considérant que le conseil voulait l'expertise d'un professionnel pour valider la structure de la propriété située au 190, rue des Loisirs;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 1576 à SDM Consultants pour la préparation, rédaction et approbation du rapport d'expertise structurale au montant de 3 161,81 \$.

Adoptée

4.2 Avis de motion du règlement # 489-20 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9 ainsi que de modifier et/ou prévoir des dispositions concernant les verrières et vérandas

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jason Gauvin-Landry qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 489-20 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9 ainsi que de modifier et/ou prévoir des dispositions concernant les verrières et vérandas sera adopté.

2020-12-204 **4.3** **Adoption du premier projet du règlement # 489-20 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9 ainsi que de modifier et/ou prévoir des dispositions concernant les verrières et vérandas**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 489-20 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9 ainsi que de modifier et/ou prévoir des dispositions concernant les verrières et vérandas.

Adoptée

2020-12-205 **4.4** **Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de Fonds d'aide au développement du milieu Desjardins**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de communication et soutien à la communauté, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour la continuité du projet yourte accueil, parc, terrasse et sentier pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2020-12-206 **4.5** **Autorisation de présenter une demande de financement volet 2 soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés PFMADA**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de communication et soutien à la communauté, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour renouveler notre politique familiale et mettre en place un nouveau plan d'action pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2020-12-207 **4.6** **Autorisation de payer une facture à EA électrique entrepreneur**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser à payer une facture au montant de 5 406,08 \$ à EA électrique entrepreneur pour l'entrée électrique de la yourte aux Chutes de la Marmite

Adoptée

2020-12-208 **4.7** **Autorisation de payer une facture à la Fédération des municipalités du Québec pour la participation à un webinaire**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement de la facture # 20846 au montant de 350,50 \$ taxes incluses à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec pour le webinaire suivi par

Mme Lyne Morneau, inspectrice municipale sur les nouveaux règlements d'application de la loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2020-12-209

5.1 Location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2020

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser à la Fabrique de Rivière-à-Pierre la contribution annuelle de 1 200 \$, soit 100 \$ par mois, pour la location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2020;

Sur présentation des pièces justificatives à la fin de chaque année, la Municipalité paiera 50 % de la facture mensuelle de téléphone.

Adoptée

2020-12-210

5.2 Tirage Politique Familiale Municipalité Amies des Aînés

Considérant que la municipalité a reçu un montant de 36 395 \$ du gouvernement dans le contexte de la pandémie;

Considérant que la municipalité peut utiliser cette somme à sa convenance;

Considérant que malgré la pandémie la municipalité veut que la période des Fêtes soit une période joyeuse pour ses citoyens;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De faire tirer 5 bons d'achat de 100 \$ de la COOP de Rivière-à-Pierre et 14 bons d'achats de 50 \$ de nos commanditaires réguliers pour nos citoyens;

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacquelin Goyette de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h05.

Andrée St-Laurent, maire

Mélanie Vézina, directrice générale
& secrétaire-trésorière